

Conseil du 16^e arrondissement

Séance du 2 mai 2011

Le lundi 2 mai deux mil onze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 16^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, M. Etienne de GIBON, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absents ayant donnés procuration :

M. Eric HELARD, M. David ALPHAND.

Etaient excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Emmanuel MESSAS, M. Jean-Pascal HESSE.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN, rapporteur
- Adoption du compte rendu de la séance du 14 mars 2011
M. Claude GOASGUEN, rapporteur
- **2011 DEVE 003** Lancement d'un appel à candidature pour la reprise de trois lots composés chacun de deux chalets de vente dans divers endroits situés dans le Bois de Boulogne (16^e).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- **Compte administratif 2010** : adoption
Pierre GABORIAU, rapporteur
- **Compte administratif 2010** : élection du président de séance
M. Pierre GABORIAU, rapporteur
- **2011 DJS 57** Subventions à six associations du 16^e arrondissement. Montant total : 10 050 euros.
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur
- **2011 DJS 114** Signature d'une convention avec Nicolaïte de Chaillot (16^e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22 000 euros
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur
- **2011 DFPE 70** Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Calin'ours"(16^e). Montant : 46 422 euros.
Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- **2011 DFPE 71** Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Les Oursons"(16^e). Montant : 45 705 euros.
Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- **2011 DFPE 72** Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Teddy Club"(16^e). Montant : 89 421 euros.
Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- Autorisation donnée à M. Claude GOASGUEN de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le conservatoire Francis Poulenc et l'Association de Parents d'Elèves « La Fontaine - Perchamps - Gros - Boulainvilliers » ayant son siège social 41, rue Jean de La Fontaine 75016 pour la matinée du 28 mai 2011 de 7 heures à 12 heures
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **2011 DAC 238** : Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt par le Ministère de la Culture et de la Communication d'une demande de permis de construire valant permis de démolir en vue du réaménagement du musée du Palais de Tokyo au 13, avenue du Président Wilson (16^e).
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **2011 DAC 378** : Fixation des nouveaux tarifs dans les Conservatoires Municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **2011 DUCT 68** Subvention sur les Fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement à l'association « Ars mobilis ». Montant : 2 500 euros.
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **2011 DAC 122** Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A, Comité du 16^e arrondissement). Montant : 800 euros.
M. Pierre AURIACOMBE rapporteur

M. GOASGUEN ouvre la séance à 18 heures.

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée Secrétaire de séance

- Adoption du compte rendu de la séance du 14 mars 2011
M. Claude GOASGUEN rapporteur

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2011 mis aux voix par M. Claude GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN souhaite faire trois communications préalables. La première porte sur la question latente des installations des sports de proximité dans le 16^e arrondissement suite à la décision ayant été prise concernant Roland Garros. Les membres du Conseil d'arrondissement ont reçu la lettre qu'il a adressée aux associations sportives et de parents d'élèves, qu'il a l'intention de réunir en vue d'évoquer avec eux les problèmes qui pourraient éventuellement être posés sur les questions du sport de proximité dans l'arrondissement. Il communiquera d'autant plus volontiers qu'il a le sentiment que des informations inexactes circulent. Aussi souhaite-t-il informer les conseillers d'arrondissement et les conseillers de Paris des dernières évolutions d'un dossier difficile, mais qui se présente bien. Il y a trois jours, la première réunion du comité de pilotage a eu lieu en présence de Mme Hidalgo, qui associait l'ensemble des services de la Ville de Paris et a permis de préciser plusieurs points. S'agissant du service de proximité, le 16^e arrondissement est en train d'obtenir plus qu'il ne pouvait espérer initialement. De manière paradoxale, le sport de proximité dans l'arrondissement devrait sortir renforcé. La Mairie de Paris a accepté de constituer un dossier qui sera largement diffusé dans les établissements scolaires et dans les associations sportives. Le 16^e arrondissement a obtenu des modifications importantes.

Sur le stade Hébert, il est prévu :

- une livraison en septembre 2013 d'un anneau d'athlétisme de quatre couloirs de 160 mètres, et une piste droite de 4 couloirs de 80 mètres ;
- un terrain de basket ;
- une aire de saut en longueur ;
- un « city-stade », pour basket, football et handball.

Sur la pelouse A de l'hippodrome d'Auteuil qui sera livrée fin 2012, un terrain de Rugby en gazon synthétique viendra remplacer celui de Jean Bouin.

Sur une autre partie de la pelouse A de l'hippodrome d'Auteuil dont la livraison est prévue en septembre 2011, sont prévus :

- un terrain de football ;
- une piste d'athlétisme (6 couloirs de 400 mètres) ;
- une aire de lancer de poids, de saut en hauteur, de saut en longueur et de saut à la perche ;

Sur la pelouse C de l'hippodrome d'Auteuil, sont prévus un terrain de hockey sur gazon en remplacement de Jean Bouin et deux terrains de basket en remplacement du stade Georges Hébert.

Sur le stade Suchet, il est prévu :

- un gymnase de type B en structure légère livré en septembre 2013 ;
- un gymnase semi-enterré livré en 2015, de type C avec deux salles polyvalentes et un mur d'escalade.

Sur le SF Géo André, il est prévu :

- un gymnase de type B en structure légère livré en septembre 2013 ;
- un gymnase semi-enterré livré à l'été 2015.

Les pertes, que l'arrondissement souhaite toujours combler portent désormais sur les cinq terrains du Fond des Princes. La Mairie du 16^{ème} arrondissement a obtenu la couverture des courts de tennis des stades Niox et Montherlant. Par ailleurs, il n'est pas exclu d'obtenir la mise à disposition d'un certain nombre de terrains. Les gains pour l'arrondissement se montent à deux gymnases supplémentaires, deux salles de judo, un terrain de basket, un terrain de foot. La reconstruction et la rénovation du gymnase de Jean Bouin sont prévues à partir de 2016. Enfin, la possibilité que les sports de proximité ne soient pas défavorisés par des constructions qui viendraient perturber le déroulement des épreuves scolaires et des examens a été étudiée.

M. GOASGUEN se félicite de la concertation avec la Mairie de Paris et du fait qu'il soit désormais possible de mettre fin à des bruits alarmistes contre-productifs. Il pense que l'arrondissement et la Mairie de Paris sont sur la voie d'un bon programme et tient à saluer les engagements de la seconde.

*
* *

La deuxième communication porte sur les gens du voyage. Lors de l'examen de cette question, au cours des dernières années, le conseil d'arrondissement, avec Pierre-Christian TAITTINGER qui y tenait beaucoup, avait voté la possibilité d'organiser une aire de gens du voyage à côté de l'hippodrome de Longchamp. Quasiment l'ensemble des conseillers d'arrondissement et de Paris, notamment ceux de l'UMP, étaient favorables à cette décision. M. GOASGUEN avait exprimé des réticences, mais s'était engagé à respecter la décision de la commission des sites. Toutefois, la proposition a été refusée par l'administration pour deux raisons principales. Si l'établissement de Vincennes a fait l'objet d'une approbation, celui qui était prévu sur le Bois de Boulogne a été refusé dans la mesure où ce site n'est pas le mieux placé s'agissant des réserves foncières. Toutefois, c'est principalement la question des inondations qui a motivé le refus net de l'administration. Le Gouvernement a décidé de ne pas prendre de responsabilité à ce sujet suite aux événements survenus en Vendée. Cette décision ne signifie pas que la question des gens du voyage ne se reposera pas au niveau parisien, mais en tous cas pas dans l'enclave du Bois de Boulogne. Enfin, M. GOASGUEN remarque que certaines associations de défense de l'environnement sont vétilleuses lorsque certaines zones du Bois de Boulogne sont touchées mais restent silencieuses lorsque d'autres points sont débattus.

*
* *

M. GOASGUEN donne la parole à Marie-Thérèse Junot dans le cadre de la 3^{ème} communication qu'il souhaite faire, et qui porte sur la commission d'attribution des places en crèche qui s'est tenue le matin même à la mairie.

Mme JUNOT livre les premiers résultats de la première commission d'admission en crèche qui a eu lieu le matin et précise que trois autres commissions seront organisées. La situation dans le 16^e arrondissement est de plus en plus dramatique. Si trois structures ont été ouvertes au cours des deux dernières années, le manque de personnel amène à un résultat pire que le précédent. A l'heure actuelle, l'arrondissement comptabilise 238 places disponibles mais ne peut accueillir que 118 enfants. Les nouvelles crèches manquent de personnels ; avenue de Versailles, par exemple, la crèche dispose de 60 berceaux, mais par manque de personnel, elle ne peut accueillir que 35 enfants. Dans les plus anciennes, les congés de maternité ne sont pas remplacés. Enfin, la commission n'a aucune visibilité pour le mois de septembre. Il manque aujourd'hui plus de douze auxiliaires de puériculture et trois éducatrices de jeunes enfants. Mme JUNOT souhaitait porter ces informations à la connaissance des conseillers pour que chacun, à son niveau, puisse en alerter le Maire de Paris. Le 16^e arrondissement est le dernier arrondissement servi concernant les places en crèche et le remplacement ainsi que l'affectation du personnel dans les crèches du 16^{ème}.

*
* *

M. HERVOUET DES FORGES remercie M. le Maire pour l'attention qu'il porte aux sports de proximité. En effet, il l'a rappelé, pour la première fois sur ce sujet et suite au traumatisme du dossier Jean Bouin, une concertation est en cours, à la suite du vœu voté en Conseil d'arrondissement à l'unanimité puis en Conseil de Paris qui a abouti à des restitutions d'équipements significatifs et ce dans le principe essentiel de la livraison des équipements nouveaux avant la destruction des équipements actuellement existants. Il reste, comme l'a dit M. le Maire, des points à préciser et des équipements à trouver ; en particulier concernant les 5 courts de tennis publics du Fond des

Princes, ou la géographie des gymnases prévus sur l'emprise actuelle du SF Géo André ou encore la réalité concrète de l'utilisation sportive des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil. En tout état de cause, la concertation engagée va dans le bon sens puisque M. le Maire l'avait réclamé ici même il y a déjà un an et demi au cours de la réunion publique concernant le dossier Jean Bouin. Le conseil d'arrondissement restera particulièrement attentif aux « détails » qui n'en sont pas et qui sont d'importance pour les utilisateurs, associatifs et scolaires, de ces projets de restitutions.

M. MANO ne peut que se réjouir de voir la masse des équipements sportifs qui seront créés dans l'arrondissement. Il n'a jamais douté de la volonté du Maire de Paris de trouver des solutions. Il note avec intérêt le détail des équipements sportifs qui seront installés sur l'hippodrome d'Auteuil. Ainsi, le 16^e arrondissement aura des équipements sportifs à la disposition des scolaires et des habitants après la restructuration de Roland Garros et du stade Jean Bouin. S'agissant des crèches, il est anormal que la Ville de Paris investisse autant d'argent dans les structures d'accueil de la petite enfance et que le 16^e arrondissement se trouve dans de telles difficultés. L'arrondissement peine à recruter car il est difficile de trouver des personnes ayant les qualifications nécessaires. Par ailleurs, en tant que président de la commission logement de la Ville, il essaie de trouver des solutions de logements pour tous les auxiliaires de puériculture. M. MANO propose de relancer systématiquement le Maire de Paris sur ce sujet.

M. DEBRE souhaite revenir sur la question des gens du voyage. Il a été surpris qu'il puisse être envisagé de construire une aire sur un territoire aussi fragile, aussi sensible et aussi surveillé que le Bois de Boulogne. Il s'associe aux propos de M. Goasguen concernant le silence des écologistes. Malgré toute l'amitié qu'il a pour les gens du voyage, il considère que l'installation de leurs roulottes constitue une nuisance écologique. Enfin, M. DEBRE se demande pourquoi la question n'a pas été envisagée dans le cadre du Grand Paris.

M. GOASGUEN rappelle que l'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil a été construit si l'on peut dire, sur les décombres du stade Jean Bouin et que sa position sur ce stade est inchangée. Il ajoute que c'est notamment à M. Borloo, qui a levé plusieurs difficultés, que l'arrondissement doit les aménagements prévus sur l'hippodrome d'Auteuil.

M. MANO remarque qu'il existe une aire de camping sur les bords de Seine. A côté de ce camping, il existe des terrains qui permettraient d'accueillir 36 caravanes avec des équipements sanitaires adéquats. Ce qui est valable pour le Bois de Boulogne devrait aussi l'être pour le Bois de Vincennes. Les espaces de gens du voyage sur Paris étaient spécialement dédiés aux familles qui accompagnaient certains de leurs membres en hospitalisation de longue durée. La loi précise que des sites doivent exister dans chaque commune. La ville de Paris doit encore trouver deux sites, soit 80 places. Des efforts seront sans doute nécessaires de la part des uns et des autres.

M. DEBRE estime que les aires de camping et les aires de stationnement sont en train de dénaturer le Bois de Boulogne. Cela est dommage. Il pensait que le fait de pouvoir conserver des zones boisées était pour plaire aux écologistes. Or les écologistes approuvent les décisions de la gauche même si celles-ci dénaturent quelque peu les sites.

M. GOASGUEN pense que la question du maintien du camping se posera, notamment en cas d'inondation. Il ne s'agit pas d'un débat politique. Les événements de Vendée constituent un traumatisme pour les ministères qui réexaminent actuellement l'ensemble de la carte de France. Il a pour sa part toujours pensé que le lieu était mal choisi compte tenu des problèmes de sécurité qui affectent le Bois de Boulogne. Il répète que la Ville se soumettra à la loi et prévoira des aires pour les gens du voyage. La position de l'administration n'était pas polémique mais reposait sur un principe de précaution. Certaines associations écologistes ont proposé des solutions dans les ZAC en construction. Enfin, M. GOASGUEN rappelle que le 16^e arrondissement est le seul arrondissement qui ne compte pas d'hôpitaux publics, alors que c'est précisément la proximité des hôpitaux qui devait justifier le choix des emplacements de ces aires d'accueil.

M. De GIBON remercie Mme JUNOT pour son intervention et lui demande si elle pourra préciser le nombre de demandes et les critères d'attribution des places en crèches lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

Mme JUNOT recense à ce jour 4 000 demandes, sachant que l'arrondissement en compte environ 4 000 chaque année. Le RIF, qui a été installé en 2010, enregistre un peu plus d'une cinquantaine de demandes par semaine. Le critère d'attribution de base est la mixité sociale et culturelle du 16^e arrondissement. Celui-ci s'attache à respecter cette mixité tout en gérant la pénurie.

M. DE GIBON insiste sur l'importance d'informer les parents qui sont à chaque fois particulièrement déçus.

Mme JUNOT tient sa permanence tous les mardis après-midi et reçoit une vingtaine de familles par semaine. Elle leur tient ce discours tout en ménageant leur stress, sachant que ces dernières n'ont qu'une chance sur dix d'obtenir une place en crèche.

- **2011 DEVE 003** Lancement d'un appel à candidature pour la reprise de trois lots composés chacun de deux chalets de vente dans divers endroits situés dans le Bois de Boulogne (16^e).
Mme Véronique BALDINI Rapporteur

Mme BALDINI indique qu'il s'agit de renouveler l'autorisation d'exploiter 6 chalets de vente situés dans le Bois de Boulogne,

- porte Dauphine,
- près du lac Inférieur,
- près du Lac Supérieur,
- porte de l'Hippodrome,
- route du champ d'entraînement,
- mare Saint-James.

L'appel à candidatures concerne 3 lots de 2 chalets, la redevance sera majorée de 10% et sera de 25 000€ par lot.

Mme BALDINI propose aux conseillers d'arrondissement de voter en faveur du lancement de l'appel à candidature.

Le projet de délibération mis aux voix par M. Goasguen est approuvé à l'unanimité.

- **Compte administratif 2011** : élection du président de séance
M. Pierre GABORIAU, rapporteur

M. GOASGUEN indique qu'il doit quitter la séance, en application de la loi, pour le point relatif au compte administratif.

M. GOASGUEN quitte la séance.

Mme GIAZZI est élue Présidente de séance.

- **Présentation du compte administratif 2010**
M. Pierre GABORIAU Rapporteur

M. GABORIAU indique qu'en application du Titre I^{er} du Livre V du code général des collectivités territoriales, les conseils d'arrondissement délibèrent sur le compte administratif de leur état spécial, l'ensemble des 20 comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Paris lors de la séance des 16 et 17 juin prochains.

Il précise que les crédits non consommés lors de l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant ; les conseillers délibéreront donc sur le budget supplémentaire 2011 de l'état spécial du 16^e arrondissement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 27 juin.

Pour le compte administratif 2010 de l'état spécial du 16^e arrondissement, vous avez reçu des tableaux qui retracent l'état du compte de l'état spécial par rubrique fonctionnelle et sous la forme d'un récapitulatif général. Ces tableaux font apparaître par article, les crédits ouverts, les mandatements et le solde d'exécution de l'exercice 2010.

1) En ce qui concerne la section d'investissement,

les crédits ouverts s'élèvent pour 2010 à 620 837,12 € et les dépenses mandatées à 203 078,75 €. Les crédits à reporter sont donc de 417 758,37 €. Le pourcentage des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est de 69,76 %, celui des dépenses liquidées de 32,71 %.

Sur ces 417 758,37€ reportés en 2011, 229 993,41 € correspondent à des dépenses engagées en 2010 mais non mandatées au 31 décembre 2010.

Le reliquat des crédits permettra de financer la réalisation en 2010 et 2011 des travaux de rénovation du bureau des affaires générales, des écoles et de l'urbanisme et des projets votés par les conseils de quartier.

2) En ce qui concerne la section de fonctionnement,

les crédits ouverts s'élèvent à 5 631 694,54 €, les dépenses mandatées à 5 066 906 €, soit 89,97 %, et les crédits à reporter se montent à 564 788,54 € ; cette somme comprend les dépenses engagées par la mairie du 16^e et par les directions de la Ville en 2010 et qui n'ont pas été mandatées avant la clôture de l'exercice au mois de décembre 2010, à savoir 215 177,74 €.

- pour la Dotation de Gestion Locale, 4 488 796,62 €, soit 94,85 % des crédits ont été engagés en 2010 et 91,66 % des crédits liquidés, le montant des reports libres d'emploi est de 244 739,44 €,

- sur les 734 357,12 € de la Dotation d'Animation Locale, les sommes non liquidées s'élèvent à 32 872,43 € au titre de l'animation et 25 802,56 € au titre des travaux urgents dans les équipements de proximité (notamment les travaux effectués dans les écoles pendant les vacances scolaires de fin d'année), le montant des crédits libres d'emploi est de 97 572,75 €.

Le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir de la Dotation d'animation locale et de la Dotation de gestion locale est de 93,79 % et le taux de liquidation de 89,97 %.

3) Au total, sur l'ensemble des 3 dotations, dotation d'investissement, dotation d'animation locale et dotation de gestion locale, le taux d'engagement des crédits est de 91,41 %, celui des crédits liquidés de 84,29 %.

M. GABORIAU propose d'adopter le compte administratif 2010 de l'état spécial du 16^e arrondissement.

Le projet de délibération mis aux voix par Mme GIAZZI est approuvé à l'unanimité.

M. GOASGUEN reprend la présidence de séance.

- **2011 DJS 57** Subventions à six associations du 16^e arrondissement. Montant total : 10 050 euros.

M. Yves HERVOUET DES FORGES Rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES signale que sur la ligne du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011 pour le soutien à l'action sportive associative, une partie du crédit est affectée à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives parisiennes...

L'aide apportée par la Municipalité concerne ici le fonctionnement des associations sportives dont l'activité s'exerce principalement au profit des habitants du 16^e arrondissement et qui perçoivent pour l'exercice 2011 une subvention inférieure à 5 000 euros.

Ces subventions prennent en compte la réforme des critères d'attributions votée au Conseil de Paris en février 2009, selon l'exposé des motifs.

En ce qui concerne le 16^e arrondissement, un premier contingent de 6 associations, en majorité du sport scolaire, répondent à ces critères.

AS du lycée Molière : 1 750 euros ; rappel 2009 : 1 500 euros ;
suivant le respect des critères additionnels 2 926,00 €
AS du lycée Janson de Sailly : 1 500 euros ; rappel 2009 : 1 700 euros
suivant le respect des critères additionnels 1 820,00 €
Association sportive du collège Janson de Sailly : 2 000 euros ; idem 2010
suivant le respect des critères additionnels 2 226,00 €
Association sportive du Lycée Jean-Baptiste Say : 1 800 euros idem 2010
suivant le respect des critères additionnels 3 374,00 €
Association sportive du collège Eugène Delacroix : 1 700 euros ; idem 2010
suivant le respect des critères additionnels 2 450,00 €
Amicale Edouard Petit (A.E.P.) : 1 300 euros ; 800 euros en 2010
suivant le respect des critères additionnels 1 302,00 €

Les subventions proposées ont fait l'objet d'une concertation préalable avec la Mairie d'arrondissement ; L'enveloppe globale mise à la disposition de ces 6 associations du 16^e arrondissement a été augmenté de 5,5 % par rapport à l'année N-1, mais au profit de la seule AS civil ; les AS scolaires n'ayant pas évolué (-1 %) à périmètre constant.

Il est à noter que dans 4 cas sur 6 les subventions allouées restent significativement ou très significativement en retrait par rapport aux respects des critères additionnels votés en 2009 et repris pour chacune des associations de cette délibération.

Par ailleurs, un contingent de 6 associations sportives répondant aux critères précités est en cours d'instruction. Il reste donc encore au moins 4 associations sportives à instruire par rapport au contingent de 2010. Il serait souhaitable que la Ville de Paris ne fractionne pas outre mesure les délibérations concernant le sport de proximité, afin de ne pas rendre trop complexe les comparaisons d'un exercice à l'autre.

C'est donc l'attribution d'une subvention d'un montant total de 10 050 euros à ces associations qu'il a l'honneur de soumettre à l'approbation des conseillers d'arrondissement.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est approuvé à l'unanimité.

- **2011 DJS 114** Signature d'une convention avec Nicolaïte de Chaillot (16^e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22 000 euros
M. Yves HERVOUET DES FORGES Rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES indique que l'association « Nicolaïte de Chaillot » regroupe près de 1 600 licenciés - dont 30 % de féminines - répartis dans différentes disciplines : le football, le tennis, la gymnastique féminine, le judo et l'athlétisme, tous affiliés aux fédérations sportives correspondantes.

Dans cette association historique et fortement implantée dans le Nord de l'arrondissement, l'accent est mis sur la promotion de l'éducation sportive et du sport amateur de compétition. L'association investit également afin de renforcer le lien social en accueillant les très jeunes enfants dans son centre aéré du mercredi pour la pratique du sport. Elle reçoit une fois par mois des enfants handicapés avec leur famille ; elle accueille également les familles les plus modestes.

Pour la gymnastique féminine artistique : 4 équipes en compétition et 1 équipe jeune au niveau national ce qui implique des déplacements en Province. Pour le tennis, 10 équipes en compétition y compris au niveau régional avec de bons résultats. Pour le football, 24 équipes dont 15 équipes en compétition.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute que la Nicolaïte de Chaillot participe à de nombreuses manifestations organisées par l'OMS du 16^e au profit des parisiens de cet arrondissement et même au-delà, en particulier avec le Famillathlon du début de saison. Plusieurs de ces dirigeants bénévoles y sont fortement investis, afin d'encourager et contribuer à développer la pratique sportive dans notre arrondissement.

La « Nicolaïte de Chaillot » représente donc un pôle sportif important de l'ouest de la Capitale, pour laquelle une subvention de 22 000 euros - stable par rapport à 2010 - est proposée par la Ville de Paris - avec une demande de 25 000 euros - ce qui représente 3,2 % du budget prévisionnel de l'exercice 2011.

La « situation financière confortable » constitue l'argument de la Ville de Paris pour stabiliser la subvention, alors même que des projets de rénovation d'envergures sont pourtant prévus pour le futur. Cette proposition, pour laquelle il propose aux conseillers d'arrondissement de voter, reste ainsi en retrait par rapport à l'activité et au dynamisme de la Nicolaïte de Chaillot.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est approuvé à l'unanimité.

- **2011 DFPE 70** Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Calin'ours"(16^e). Montant : 46 422 euros.
Mme Marie-Thérèse JUNOT Rapporteur
- **2011 DFPE 71** Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Les Oursons"(16^e). Montant : 45 705 euros.
Mme Marie-Thérèse JUNOT Rapporteur
- **2011 DFPE 72** Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Teddy Club"(16^e). Montant : 89 421 euros.
Mme Marie-Thérèse JUNOT Rapporteur

Mme JUNOT présente les projets de délibération relatifs aux subventions pour le fonctionnement des 3 haltes-garderies qui sont situées dans le 16^{ème} arrondissement et demande de rendre un avis favorable à ces projets.

Le projet de délibération 2011 DFPE 70 mis aux voix par M. GOASGUEN est approuvé à l'unanimité.

Le projet de délibération 2011 DFPE 71 mis aux voix par M. GOASGUEN est approuvé à l'unanimité.

Le projet de délibération 2011 DFPE 72 mis aux voix par M. GOASGUEN est approuvé à l'unanimité.

- Autorisation donnée à M. Claude GOASGUEN de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le conservatoire Francis Poulenc et l'Association de Parents d'Elèves « La Fontaine - Perchamps - Gros - Boulainvilliers » ayant son siège social 41, rue Jean de La Fontaine 75016 pour la matinée du 28 mai 2011 de 7 heures à 12 heures
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER Rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que l'association des Parents d'élèves de « La Fontaine - Perchamps - Gros - Boulainvilliers » s'est rapprochée du conservatoire Francis Poulenc afin d'obtenir la concession pour une durée de cinq heures des salles pour l'organisation d'un spectacle de théâtre des enfants de l'école Le Fontaine. Cette concession, conformément à la délibération du conseil de Paris est assortie d'une redevance horaire d'occupation de 12 euros. Elle propose d'autoriser la signature de la convention d'obligation devant être conclue entre la Mairie d'arrondissement et cette association.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est approuvé à l'unanimité.

- **2011 DAC 238** : Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt par le Ministère de la Culture et de la Communication d'une demande de permis de construire valant permis de démolir en vue du réaménagement du musée du Palais de Tokyo au 13, avenue du Président Wilson (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER Rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique qu'après qu'un concours a été lancé en 1999 par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Palais de Tokyo a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement intérieurs. Il est devenu, depuis 2002, un site dédié à la création contemporaine. Ces travaux n'ont toutefois porté que sur une partie des locaux, de vastes espaces restant sans affectation, notamment au niveau du parvis bas du Palais. Aujourd'hui, le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé d'entreprendre l'aménagement de ces volumes de manière à conforter le rôle de cet équipement public, en matière d'art contemporain, et à ouvrir de nouvelles possibilités d'exposition et manifestations.

Ce projet a maintenant été élaboré par le cabinet d'architectes Lacaton & Vassal, déjà auteurs de la première phase. Il comprendra principalement de nouvelles salles d'expositions temporaires et modulables, des lieux de convivialité et de service, ainsi que des espaces de diffusion. Il comporte en outre une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment du musée de Tokyo, des ouvertures ponctuelles en façade pour la création d'issues de secours, des créations de trémies et réfection des verrières.

Ceci nécessite la réalisation d'escaliers de secours complémentaires débouchant sur le domaine public dans les jardins bordant le bâtiment, pour lesquels une convention d'occupation devra être établie. Ces jardins feront l'objet d'un projet paysager global, intégrant le traitement de la partie haute plantée sur l'avenue du Président-Wilson, qui sera établi par les concepteurs de ces espaces à savoir Le Balto (Jardin Sauvage) et Robert Millin (Jardin aux habitants).

Une ouverture de certains espaces vers les parvis permettra également d'assurer une animation renouvelée de ceux-ci, directement au contact des nouveaux aménagements prévus par ailleurs sur le quai de New-York dans le cadre de l'opération « Berges de Seine ».

Pour permettre la réalisation de ce projet, elle propose aux conseillers d'arrondissement d'autoriser le Maire de Paris à consentir au dépôt de la demande de permis de construire valant permis de démolir, par le Ministère de la Culture et de la Communication en vue du réaménagement intérieur du Palais de Tokyo.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est approuvé à l'unanimité.

- **2011 DAC 378** : Fixation des nouveaux tarifs dans les Conservatoires Municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER Rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER explique que la réforme tarifaire que la ville de Paris propose aux élus du 16^e arrondissement vise à tenir compte de ces nouvelles modalités de calcul, en privilégiant trois objectifs : une baisse des tarifications pour les familles aux revenus les plus modestes, une relative stabilité des tarifs pour les familles aux revenus médians, une hausse, qui restera prétendument contenue dans les limites des tarifs appliqués par ailleurs en matière d'offre dans les domaines artistiques, pour les familles aux plus hauts revenus.

Plus généralement, les droits d'inscription (forfait complet musique ou danse) au conservatoire pour un couple avec deux enfants relevant du (Quotient Familial) QF 1(quotient familial) sont aujourd'hui de 82 €, et de 320 € - et non pas de 350€ comme indiqué dans le projet de délibération si, à l'autre extrémité des revenus, ce couple relève du QF 8. Ces forfaits passeront à 72 euros pour

le QF 1 et à 500 euros pour le QF8, soit 56 % d'augmentation. L'idée, soi-disant, est d'associer davantage les familles à hauts revenus à l'effort financier porté par la collectivité, à permettre un élargissement du public vers des jeunes de milieux plus modestes. Ainsi les enfants pratiquant une activité musicale dont les parents ont des revenus relevant des QF 1 et 2 verront leur participation financière baisser respectivement de 12 et 4 %. Le tarif des QF 3 demeurera inchangé. Celui des QF 4 et 5 augmentera très modérément (respectivement de 2 et 4 %). Seuls les QF supérieurs (6, 7 et 8) verront leur tarif augmenter (+ 17 %, + 39 %, + 56 %), et ce dans le cadre d'une prétendue « réelle politique sociale d'accès à la culture ».

Par ailleurs, dans le cadre d'une recherche d'homogénéisation des pratiques tarifaires en direction des non Parisiens et dans un souci de plus grande ouverture sur les publics des communes limitrophes, la majoration de tarif appliquée aux inscrits ne résidant pas sur le territoire parisien est ramenée de 100 % à 25 %.

Il est proposé dans ce projet l'approbation de trois évolutions concernant les dispositions tarifaires :

- l'alignement des tranches de quotient familial déterminant le tarif dans les conservatoires municipaux d'arrondissement sur celles appliquées pour les autres activités de la Ville, périscolaires et de loisirs,
- la révision de la grille tarifaire qui en découle,
- la clarification des modalités de détermination des forfaits et des modalités de remboursement.

La Ville demande aux élus de l'arrondissement de bien vouloir en délibérer.

Les élus ne peuvent évidemment pas voter cette augmentation de tarifs qui ruine un peu plus encore les familles parisiennes. Aussi Mme BOULAY-ESPERONNIER demande-t-elle à ses collègues de voter contre la proposition.

Elle ajoutera quelques remarques. L'alibi de l'élargissement du public vers les jeunes issus des milieux modestes ne tient pas, la baisse d'un euro par mois ne les attirera pas. Par ailleurs, que vise la Ville ? Que les plus hauts revenus quittent le Conservatoire alors que la Ville prône la mixité ? Enfin, le souci de plus grande ouverture vers les publics des communes limitrophes est le signe d'un grand mépris vis-à-vis de ces dernières. En effet, cela revient à considérer que l'éducation artistique est meilleure dans Paris *intra muros*. Il n'est pas admissible de subventionner avec l'impôt des Parisiens l'éducation artistique des non Parisiens, voire de favoriser les non Parisiens sachant qu'un Q1 non parisien paye moins qu'un Q1 parisien.

Mme BAIGUINI votera contre cette proposition pour les motifs évoqués. Elle est en outre fâchée que l'entrée au conservatoire soit étendue aux communes limitrophes étant donné que la plupart des habitants du 16^e n'y trouvent pas de place. Cela lui semble délirant, sans compter que les habitants de l'arrondissement n'ont pas à payer pour les autres communes.

Mme LECOUTURIER partage cet avis. Elle pense que plutôt que de baisser les tarifs, il faudrait encourager les enfants issus des milieux modestes à s'inscrire dans les conservatoires et faciliter les démarches en ce sens.

M. GOASGUEN n'a jamais considéré qu'il existe une culture de pauvre et une culture de riche. Si la modification des tarifs dans les cantines lui paraissait assez incroyable, l'idée qu'une baisse de 1 euro pour les enfants des plus modestes est constitutive d'une démocratisation de la culture lui paraît absurde. Il ne comprend pas que les tranches de quotients familiaux soient différentes dans les cantines et dans les conservatoires. Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi, alors que les demandes des Parisiens sont très nombreuses, il faudrait baisser la majoration des tarifs appliqués aux inscrits non parisiens de 100 à 25 %. Tout cela, en réalité, relève d'un geste politique qui lui paraît encore plus contestable que dans le cas des cantines. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait faire de la discrimination même positive dans le domaine culturel. La culture est ouverte à tous depuis toujours pour la Mairie de Paris. Le conservatoire, c'est la mixité sociale et celle-ci impose que pour la culture, les politiques dépassent les procédés qui consistent à toujours frapper les mêmes, soi-disant au bénéfice des autres. Il rappelle enfin que la Mairie de Paris n'a jamais été aussi riche : elle a touché cette année 1 milliard d'euros de droits de mutation. Voyant dans cette proposition une démarche politicienne, il appelle les conseillers à voter massivement contre cette délibération.

M. DEBRE voit dans cette proposition un choix idéologique. Dans une démocratie, les citoyens sont imposés en fonction de leurs revenus. Cela permet de faire bénéficier les uns et les autres des services publics. Et voici que la Mairie de Paris propose de voter un impôt sur l'impôt ! Après avoir payé en fonction de ses revenus, chacun devrait être au même niveau que tous. Dans ce cas, chacun sera une nouvelle fois imposé par les tarifs. Il s'agit d'une monstruosité qui va à l'encontre des règles de la démocratie. La Mairie de Paris propose de toucher ici à l'un des fondements de la démocratie. La mise en place d'un impôt supplémentaire est une décision grave.

M. MANO souligne que si l'impôt est progressif, le reste à vivre ne l'est pas malgré la progressivité de l'impôt. La personne qui paye un impôt important sur le revenu conserve un niveau de vie supérieur par rapport à celui qui paye un impôt plus faible. Par ailleurs, le gouvernement a su prendre les dispositions nécessaires en augmentant le plafond d'application de l'impôt sur les grandes fortunes. Pour l'année 2011, des familles paieront moins d'impôts et bénéficieront de la suppression du bouclier fiscal en 2012.

M. DEBRE estime que mettre un impôt sur un impôt relève d'une idéologie socialiste.

M. MANO estime au contraire que les analyses sont cohérentes et qu'il votera pour cette délibération.

M. GOASGUEN ajoute que la progressivité de l'impôt direct n'implique pas la progressivité de la parafiscalité et de l'impôt indirect. Or la Mairie de Paris instaure de la progressivité dans la parafiscalité dans les cantines et les conservatoires. Si ce procédé idéologique était généralisé, il faudrait prévoir une progressivité sur la TVA, qui est un impôt indirect. S'agissant de l'ISF, le gouvernement se rembourse sur les fonds qui partent à l'étranger. Enfin, M. GOASGUEN s'interroge sur le sens de cette proposition, une goutte d'eau, compte tenu du budget dont dispose la Ville de Paris.

M. LAURET pense que la véritable difficulté porte sur le nombre de places du conservatoire. Le raisonnement de M. GOASGUEN serait juste si le conservatoire était ouvert à un public plus nombreux. Il est vrai que les tarifs résultent d'un choix idéologique qui est, croit-il, parfaitement assumé par la gauche en général. Considérer qu'il s'agit d'un double impôt serait juste si, l'accessibilité au conservatoire était ouverte à tous.

M. GOASGUEN suggère de voter contre le paragraphe suivant : « *Par ailleurs, dans le cadre d'une recherche d'homogénéisation des pratiques tarifaires en direction des non-Parisiens et dans un souci de plus grande ouverture sur les publics des communes limitrophes, la majoration de tarif appliquée aux inscrits ne résidant pas sur le territoire parisien est ramenée de 100 % à 25 %.* » Ce dernier laisse en effet entendre que les conservatoires sont vides alors que ce n'est pas le cas.

M. LAURET remarque que le conservatoire est déjà ouvert aux non Parisiens, or la diminution du supplément de tarif, pour éliminer une forme d'iniquité est à l'évidence critiquable.

Mme SALMAT rappelle que les impôts locaux sont peu progressifs en fonction des revenus. Elle est en outre surprise par le débat relatif à la progressivité des tarifs en fonction des revenus. Ce système existe depuis longtemps dans les cantines scolaires et n'a pas été remis en cause y compris par Claude Goasguen président de la Caisse des écoles depuis quelques années. Enfin, elle a également des réserves à formuler sur l'ouverture aux non parisiens, et s'abstiendra de voter ce projet de délibération.

M. DEBRE remarque que la progressivité devient une habitude. Cela est insupportable. Ouvrir le conservatoire à des non Parisiens relève de la provocation dès lors qu'il n'y a pas suffisamment de places pour les habitants de la ville.

Mme SALMAT pense que ceux qui s'opposent au projet aujourd'hui ont déjà voté des délibérations portant sur une tarification progressive au conservatoire.

M. DEBRE ajoute que trop, c'est trop en ce qui concerne la progressivité.

M. GOASGUEN note que la progressivité sur les impôts locaux existe mais s'établit différemment. Les cédules foncières établies par le ministère des finances font que les augmentations ne sont pas égales, mais différent selon le quartier dans lequel se trouve le domicile.

Le projet de délibération mis aux voix par M. Goasguen est rejeté à la majorité, M. Mano votant pour, M. Lauret et Mme Salmat s'abstenant, le reste des présents votant contre.

- **2011 DUCT 68** Subvention sur les Fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement à l'association « Ars mobilis ». **Montant : 2 500 euros**
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER Rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que le Maire du 16^e arrondissement a souhaité qu'une subvention soit attribuée à l'association « Ars mobilis », 8, rue du Montoir - 92140 Clamart. Cette association a pour objet de favoriser la diffusion de la musique classique auprès de tous les publics par l'organisation des concerts gratuits ou à tarifs peu élevés. « Ars mobilis » programme ainsi pour l'année 2011 des rencontres musicales dans les serres du jardin botanique d'Auteuil.

Le projet de délibération mis aux voix par M. Goasguen est approuvé à l'unanimité.

- **2011 DAC 122** Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A, Comité du 16^e arrondissement). **Montant : 800 euros.**
M. Pierre AURIACOMBE Rapporteur

M. AURIACOMBE rappelle que la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle regroupe à ce jour 371 121 adhérents, rassemblés dans 3 560 comités locaux ou cantonaux. La quasi-totalité des arrondissements de Paris abrite l'un de ces comités. Ces comités sont régulièrement soutenus par la Ville de Paris.

La FNACA a formulé une demande de subvention de 2 050 euros. La Mairie de Paris propose une subvention de 800 euros. Les conseillers d'arrondissement voteront cette dernière en regrettant que la municipalité n'ait pas accordé un montant plus important à la Fédération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. Claude Goasguen est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme SALMAT indique que les conseils de quartier Dauphine, Chaillot, Muette Nord et Muette Sud ont organisé une chasse aux œufs. Si elle affirme que l'entreprise était intéressante, elle regrette qu'une banderole ait indiqué : « Fêtes de Pâques, les conseils de quartier ». Il lui semble que la référence est quelque peu orientée, dans le cadre d'une république laïque.

Mme ROUSSEAU explique que les élus n'ont pas souhaité inscrire le mot « chasse aux œufs » sur les banderoles afin de ne pas inciter les enfants à détériorer les plates-bandes. Les élus ont tiré les conséquences de cette expérience, les enfants ont été ravis et tout s'est très bien déroulé, même si les quartiers Dauphine et Chaillot n'ont pas été favorisés par le lieu choisi, les jardins du Ranelagh. Cependant, pour répondre à la remarque de Mme Salmat, la dénomination sera modifiée l'an prochain.

M. GOASGUEN croit également que « Fêtes de Pâques » peut avoir une connotation religieuse et propose qu'à l'avenir, l'expression « Œufs de Pâques », qui est une dénomination laïque soit retenue.

Mme KHOURY rappelle que Pâques existe aussi pour d'autres religions et se demande s'il ne faudrait pas également, en toute logique, supprimer les « fêtes de Noël », dénomination que personne ne critique. Elle aurait préféré que les questions soient posées sur le déroulement de cette animation plutôt que sur sa dénomination.

Mme SALMAT souhaitait simplement faire une suggestion pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Goasguen lève la séance à 19 heures 30.